



Luxembourg, le **28 DEC. 2020**

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3231 du 1^{er} décembre 2020 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant la mise en place d'un tram pour la « Nordstad », tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

**Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics,
à la question parlementaire n°3231 du 1^{er} décembre 2020 de l'honorable Député
Monsieur André BAULER au sujet de l'idée de la mise en place d'un tramway pour la Nordstad**

Dans sa question parlementaire, l'honorable Député s'enquiert de l'opportunité d'un tramway pour la Nordstad et de l'avancement d'éventuelles études en ce sens.

Sans parler de l'urbanisation diffuse, en partie rurale, de la Nordstad et du fait que ses centralités principales sont déjà directement reliées par une voie ferrée - non seulement entre elles, mais également avec les deux autres pôles de développement urbain du pays que sont l'« Agglolux », et l'« Agglosud » -, le seul fait que la Nordstad (« Agglonord ») compte 24,000 habitants montre qu'un tramway y serait très largement surcapacitaire par rapport à la demande.

Concernant les planifications en cours, notamment pour le Plan National de Mobilité 2035, je renvoie l'honorable Député à ma réponse à la récente question parlementaire N°3021 des honorables Députées Francine CLOSENER et Cécile HEMMEN. En résumé, un système de transport multimodal adapté à la demande projetée pour l'horizon 2035, couvrant naturellement aussi la Nordstad, sera présenté à la fin 2021. Ce Plan National de Mobilité ne vise pas à doter toutes les régions du pays d'un mode de transport en particulier, mais d'offrir à un maximum de résidents et de travailleurs frontaliers des connexions attractives, avec idéalement un seul transbordement vers les principales destinations du Grand-Duché.

Le changement de paradigme consiste donc à partir, région par région, des besoins en mobilité de la population, pour en conclure quelle combinaison de modes de transport est la plus adaptée à leur situation spécifique.